



L'édito

Avec « France Relance », l'agence de l'eau Adour-Garonne accompagne davantage de projets en faveur de la transition écologique.

Au sein du volet Écologie de France Relance, qui vise à accélérer la conversion écologique de l'économie, 550 millions d'euros ont été annoncés en faveur de l'eau et de la biodiversité.

Résolument tournées vers les acteurs de notre territoire, les mesures du plan France Relance seront déclinées à l'échelle du bassin Adour-Garonne à hauteur de **47 M€**. Ces fonds supplémentaires seront principalement dédiés à la sécurisation des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, mais la continuité écologique n'est pas en reste.

Cette enveloppe de **47 millions d'euros mobilisables dès le début de l'année 2021**, viendra abonder le budget de l'Agence. C'est maintenant que les choses se jouent : les porteurs de projet doivent déposer leur demande dès que possible, l'Agence est prête pour les instruire et mobiliser massivement ces aides d'urgence pour le soutien aux territoires.

D'ores et déjà, dans le cadre du plan France Relance, un nouvel appel à projet visant à accélérer le renouvellement des canalisations est lancé jusqu'au 30 avril 2021. Par ailleurs, des financements **aux conditions très incitatives** sont mobilisables sur la réduction des pollutions domestiques et pluviales et l'eau potable.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Agence s'est fortement mobilisée pour soutenir l'activité économique et favoriser l'engagement des maitres d'ouvrage. Ces nouvelles mesures viennent compléter le soutien à la dynamique des travaux engagés dès le mois de mai 2020.

Vous retrouvez les informations sur le site www.eau-grandsudouest.fr

Guillaume Choisy
Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne



Ressource
en eau

L'appel à projets visant à accélérer le renouvellement des canalisations d'eau potable

Dans le cadre de France Relance, l'agence de l'eau Adour-Garonne, qui mobilise un programme d'aide important participant d'ores et déjà aux investissements des collectivités pour l'eau, propose de renforcer le volet d'économie d'eau de son programme.

Il s'agit de contribuer à **dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable** et de mieux répondre aux constats récurrents de pénurie d'eau et de conflits d'usages pour contribuer à satisfaire sur le long terme les approvisionnements en eau des populations ainsi que les usages économiques et les besoins environnementaux.

Les Assises de l'eau ont mis en évidence le sous investissement en matière de renouvellement de réseaux avec un faible taux de renouvellement des équipements.

Le Bassin Adour-Garonne n'échappe pas à ce constat avec un taux de renouvellement de 0,47 % pour une moyenne nationale de 0,58 % et des rendements trop faibles (75,7 % pour une moyenne nationale de 79,6 %).

Pour accompagner les collectivités, l'agence de l'eau a proposé en 2019 un appel à projets en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations via la Banque des Territoires, AAP renouvelé en 2020, ainsi qu'un AAP en 2020 au titre du plan de mesures incitatives.

Afin d'accélérer les investissements pour le renouvellement des réseaux, un nouvel AAP est proposé sur

www.eau-grandsudouest.fr/actualites/appel-projets-plan-mesures-incitatives-pour-eau-renouvellement-canalisation-eau-potable

avec des modalités d'aide et des critères d'éligibilités identiques à l'AAP organisé en 2020 au titre du Plan de Mesures Incitatives (PMI).

Les collectivités intéressées peuvent déposer leur dossier du 1er janvier 2021 jusqu'au 30 avril 2021.